

Le projet politique

La Tunisie s'est débarrassée seule et sans aide extérieure de l'une des dictatures les plus sanguinaires de la planète. Ses jeunes éduqués, armés de leurs valeurs de liberté, de justice, de modernité et de solidarité et forts de leur maîtrise d'internet et des réseaux sociaux ont fait sauter les verrous de l'obscurantisme, de la prédation et de toutes les turpitudes. Leurs revendications étaient multiples et mettaient en avant l'exigence de dignité pour l'ensemble des Tunisiens, la condamnation de la dictature et de la corruption, mais aussi et surtout la nécessité d'une transformation radicale de notre modèle économique et social: le chômage intolérable, dans ses multiples dimensions, régionale, de genre et de niveau de diplôme, les disparités régionales et la marginalisation de tout l'intérieur du pays, l'immense distorsion entre le produit de l'éducation et de la formation d'une part et les besoins de la société en capital humain d'autre part et enfin la très insuffisante redistribution des richesses et des fruits de la croissance.

Je voudrais donc rendre hommage à l'ensemble de notre jeunesse et plus particulièrement à nos martyrs et à leurs familles qui ont payé au prix du sacrifice suprême leur engagement dans ce combat pour la liberté. Il est donc de notre responsabilité à tous d'honorer leur mémoire et de faire de sorte que notre révolution réussisse.

Action et Développement Solidaire (ADS) est une association constituée au lendemain de la révolution et inspirée par ses objectifs. Elle ambitionne de donner la voix à la société civile, de promouvoir les principes de proximité, de participation, de responsabilité environnementale et d'information. Elle entend promouvoir un modèle où le développement est le projet de tous et dont les retombées bénéficient à chacun.

Sa vision est que la Tunisie soit une nation indépendante, prospère et solidaire qui reconnaît et rassemble tous ses enfants sans exception en Tunisie et ailleurs, dans le respect de leurs diversités culturelles et sociales; une nation qui intègre l'égalité des genres et refuse toutes les formes de discrimination, reconnaît la valeur de chacun et engage la participation et la responsabilité de tous, au développement d'un avenir commun, empreint de justice, de liberté et de respect.

ADS milite pour que le peuple tunisien soit un peuple souverain, fier de sa modernité et de ses acquis qui saura, à travers sa voix et ses engagements citoyens, reconstruire un Etat juste et fort, capable de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale, de promouvoir les droits fondamentaux, de préserver la sécurité et l'intégrité de la Nation.

ADS entend faire de sorte que la Tunisie sache donner à chacun la possibilité d'accéder à un emploi en adéquation avec ses capacités et en conformité avec ses aspirations et qu'elle s'impose en acteur d'un monde qui devra compter avec lui.

Le modèle de développement que nous appelons de nos vœux et que nous déclinons dans le programme de gouvernement qui suit, est solidaire et inclusif. Il sera l'œuvre de tous et chacun y trouvera sa voie et son épanouissement. La constitution consacra le principe de la non discrimination. La Tunisie a besoin de mobiliser toutes ses forces vives.

Il s'articulera entre le temps court, afin de répondre aux préoccupations de la population et à ses exigences en termes d'emploi et d'amélioration de son niveau de vie, et le temps long, celui des réformes structurelles, multiples et variées que l'immobilisme du régime déchu avait occultées ou prétendu régler par le discours de l'illusion et de la duplicité.

Ce modèle de développement sera équitable, solidaire et inclusif.

La solidarité sera régionale, sociale et intergénérationnelle. Elle aura pour fondements l'égalité des chances, l'innovation sociale, le développement durable et une meilleure gestion des affaires publiques, sous le contrôle de toutes les parties prenantes.

La promotion de l'Homme sera au cœur du modèle de société. Des services publics de qualité seront accessibles à tous. Des couvertures sociales et sanitaires minimales seront mises en place. L'accès à l'éducation de qualité, à la culture et à un emploi digne sera favorisé pour tous.

La gouvernance sera au cœur du projet politique. Elle se déclinera sur les plans économique, politique et social. Elle sera faite de transparence, de constitutionnalité, de contre-pouvoirs et d'information et permettra l'émergence d'un Etat propulsif, garant des libertés individuelles et d'une expression plurielle.

La sécurité des personnes et des biens, au service du citoyen, et la justice constitueront un ancrage fort de notre projet. La séparation des trois pouvoirs ainsi que l'indépendance de la justice seront inscrites dans la Constitution.

La Constitution garantira la liberté d'entreprise, la liberté de communication et d'expression, la liberté d'association, la liberté de pensée, la liberté de conscience et de culte.

Les droits fondamentaux seront consacrés. Ils concerneront les droits économiques, sociaux et environnementaux. Ils consacreront l'égalité des genres et le refus de toute discrimination.

La primauté de la sphère politique sur la sphère administrative devra être restaurée. Des contre-pouvoirs forts et effectifs seront mis en place. Ils puiseront leur indépendance et leur légitimité de la Constitution. Les organes de régulation devront être autonomisés et plusieurs fonctions transversales, telles que les statistiques ou la certification des aliments ou des médicaments devront être affranchies, au service des citoyens.

L'Etat sera modernisé. Il sera renforcé dans ses fonctions de souveraineté, d'orientation et de régulation et se désengagera de ses fonctions de production chaque fois que le secteur privé ou associatif pourra faire au moins aussi bien. L'Etat se concentrera sur ses fonctions essentielles : celles de légiférer, de contrôler, de réguler, d'assurer la sécurité et l'ordre public, de favoriser l'épanouissement des opérateurs économiques et de s'assurer de la cohésion et de la solidarité nationale en veillant à l'équité et au juste partage des fruits de la croissance. L'Etat devra aussi dans l'étape à venir, dans un souci de désenclavement des régions intérieures et de réalisation des conditions d'émergence économique du pays, assurer des investissements publics massifs dans les infrastructures et l'aménagement du territoire, avec un accent particulier sur les secteurs de l'éducation, de la formation et l'insertion professionnelle et de la santé.

L'administration sera profondément réformée dans une recherche permanente de modernité, de proximité, de transparence et d'efficacité. L'administration doit se mettre au service du citoyen. L'e-gouvernement devra être introduit et généralisé chaque fois que possible. Les données produites par l'administration seront systématiquement et rapidement mises à la disposition du public. La pratique de l'évaluation rétrospective des politiques publiques, sur la base de données fiables, sera introduite et progressivement généralisée.

Une véritable décentralisation devra être inscrite dans la Constitution avec l'élection de conseils régionaux du développement. La décentralisation sera un moyen puissant de dynamisation de l'activité économique dans les régions intérieures et de réinsertion des populations concernées dans la vie politique et économique. Elle passera par le redécoupage administratif cohérent de la Tunisie, par une redéfinition des prérogatives de chacun des niveaux concernés, par une allocation adéquate de moyens humains et financiers et enfin par la mise en œuvre, au niveau national, de mécanismes forts de coordination et d'arbitrage.

Une nouvelle organisation territoriale sera mise en place. Elle sera faite de trois niveaux. Elle mettra en place un nombre limité de régions sur la base d'une recherche de cohérence

humaine, historique, géographique et économique. Elle fera l'objet d'une profonde concertation avec les populations concernées.

Le niveau des secteurs (*Imadats*) sera supprimé. Sa seule pertinence était le contrôle et la surveillance de la population. Les communes, « un cadre qui tourne à vide », seront fusionnées avec les délégations et deviendront ainsi de véritables collectivités locales.

Les gouvernorats seront revisités dans leur taille, leur découpage et leurs attributions.

La décentralisation sera précédée par une forte déconcentration qui permettra de transférer aux régions à créer, des prérogatives multiples, relevant de la proximité avec le personnel qui y est attaché et les budgets qui y sont consacrés.

Nous faisons à ce sujet des propositions novatrices en matière de réforme territoriale, de redéfinition du maillage administratif, d'association des populations à la gestion de leurs affaires, de dotation humaine et financière des régions et de solidarité fiscale.

La situation de l'emploi aura été l'une des raisons majeures de la Révolution. Elle trouve dans notre programme les réponses adaptées à une situation difficile et qui s'est compliquée davantage après la Révolution. Deux traitements y sont réservés : à court terme, il s'agit de soulager le quotidien de tous les exclus, de leur donner de l'activité, et de favoriser leur inclusion sociale. Un plan d'urgence fait de cohésion sociale avec l'instauration d'un revenu de solidarité, de proximité et de travaux d'intérêt collectif et d'amélioration du cadre de vie, permettra d'améliorer le quotidien de 1.250.000 personnes et de donner de l'emploi sans délai à quelque 140.000 personnes. La deuxième démarche, relevant de la politique d'activation permettra de créer 40.000 postes d'emploi et de donner de l'activité à 450.000 personnes sur un délai de cinq ans.

La véritable sortie de la crise se fera par la mise en œuvre des différentes réformes déclinées tout au long de ce projet. Elle passera par la libération des énergies, la lutte contre les situations de rentes et de privilèges, la mobilisation de la société civile à travers l'économie sociale et solidaire, autant d'orientations majeures qui permettront à chacun de s'épanouir et de trouver sa voie et à la société de retrouver son efficacité et sa cohésion sociale.

La sortie de crise passera également par la mise en œuvre d'un programme de coopération volontariste avec la Libye où les besoins en main d'œuvre notamment qualifiée sont importants et devraient permettre d'identifier des opportunités d'emploi pour environ 200.000 personnes, mais cela ne sera possible que par la perpétuation de la remarquable solidarité entre les deux peuples, la mobilisation des acteurs économiques publics tunisiens et la mise en œuvre de programmes de reconversion rapide pour faire rencontrer l'offre tunisienne et la demande libyenne en termes de compétences et de qualifications.

Ajoutés à une création d'emplois de 40.000 par an du secteur privé et associatif, cela portera la création totale d'emplois, d'activités et le placement à l'étranger à plus de 900.000 postes nets et permettra de ramener le chômage à moins de 5% à l'horizon de 2016.

Trois piliers majeurs charpenteront le projet économique et social : la modernité, la durabilité et la participation des populations. Ils se conjugueront en permanence dans notre approche de tous les secteurs économiques, culturels ou sociaux. Ils se déclineront en termes de nouvelles technologies de l'information et de la communication, de respect de l'environnement et de la bonne gestion des ressources naturelles et enfin de gouvernance et de meilleure participation des hommes et des femmes à la gestion des affaires publiques de notre pays.

Les technologies de l'information et de la communication sont un fil conducteur permanent de notre approche. Il nous faut être reconnaissants à la mémoire de nos jeunes martyrs morts pour la Révolution, qui ont montré au monde leur maîtrise de ces technologies et leur capacité à déjouer la censure aveugle et absurde. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication seront notre passeport vers la modernité. Pour cela,

nous mettrons en place une infrastructure numérique de standard international, nous lutterons contre la fracture numérique, nous améliorerons la gouvernance et la qualité de la commande publique, nous promouvoir les métiers d'avenir et nous favoriserons et accompagnerons l'internationalisation du secteur.

Dix défis devront être relevés par notre modèle de développement pour assurer sa durabilité. Ils vont de la durabilité de notre consommation, à celle de notre production, à la gestion des ressources naturelles, à la lutte contre les nuisances, à la gestion durable des villes, à la préservation du littoral, au transport durable ou à la rationalisation de la consommation énergétique. Ils concernent aussi le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique et une gouvernance plus adaptée du secteur à la promotion du développement durable.

Tout cela passera par une véritable association des populations, une appropriation par tous de l'action de développement et la mise en œuvre d'un nombre limité de principes fondateurs : intégration, proximité, concertation, responsabilité et information.

Les régions intérieures accusent aujourd'hui un retard important en termes d'infrastructures, aggravant la faible compétitivité de leurs territoires. La nécessaire solidarité nationale exige le déploiement d'un plan d'infrastructures ambitieux, à l'effet de désenclaver ces régions, d'y améliorer le cadre de vie, d'y impulser l'activité économique et d'interconnecter le territoire national à son environnement proche. La réalisation d'un tel programme passera par un effort important de l'Etat mais aussi par la définition d'un cadre approprié et attractif des partenariats publics privés.

Cela passera par le renforcement de l'Etat et de ses capacités techniques, juridiques et de gestion pour assumer au mieux son rôle de régulateur, de producteur de normes, de coordonnateur, d'organisateur des cadres économiques et sociaux dans lesquels évolueront les opérateurs privés devant intervenir dans la production.

La politique industrielle de la Tunisie s'attachera à favoriser la création d'entreprises nouvelles solides par une nouvelle génération de chefs d'entreprises et le développement des PME existantes pour en faire des entreprises dynamiques, innovantes et compétitives à l'échelle internationale et à apporter des réponses aux défis du pays en matière de création d'emplois pérennes, d'équilibre régional, de renforcement du contenu technologique, de la valeur ajoutée locale et de l'exportation, de transfert de savoir faire dans certaines filières industrielles structurantes et d'adoption des virages technologiques de rupture qui se profilent, notamment en matière de développement durable, d'énergies renouvelables, de biotechnologies et de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Notre politique éducative, industrielle et de recherche sera centrée sur l'innovation. L'objectif est d'orienter l'économie du pays vers un développement durable, d'augmenter sa productivité et d'accélérer sa croissance, tout en améliorant, quantitativement et qualitativement, la situation de l'emploi et en réduisant la fracture sociale. Il s'agira d'insuffler la culture de l'innovation et de la démocratiser.

Le code d'incitation aux investissements sera profondément refondu en concertation avec toutes les parties prenantes. Il devra consacrer le principe de la liberté d'entreprendre, libéraliser les investissements directs étrangers dans les secteurs non stratégiques, faire converger les statuts général et offshore, éliminer les séparations factices entre commerce et industrie, favoriser les mouvements de consolidation et l'économie numérique, traquer les situations de rentes et de privilèges. Il devra instituer une relation citoyenne avec le promoteur faite de confiance et de transparence. Il devra enfin décliner des objectifs simples et réduits comme la création d'emplois, la valeur ajoutée et le développement régional.

La fiscalité est d'abord un devoir national. Il s'agira de réconcilier le Tunisien avec la fiscalité. Celle-ci devra être au service d'une plus grande justice sociale et au cœur de la solidarité nationale. Elle sera allégée et modernisée. Un rééquilibrage devra être opéré entre fiscalité sur les salaires et fiscalité sur les revenus du capital. Dans le cadre de cette réforme, un

accent particulier mis pour réduire le plus possible les situations donnant matière à interprétation et permettre à l'administration de traquer la fraude fiscale dans la transparence et le respect des droits du contribuable. Des éléments de fiscalité verte seront introduits pour favoriser la décarbonation de l'économie tunisienne.

Le secteur financier tunisien a pris beaucoup de retard sur les deux dernières décennies. Il a souffert de la prédation des clans mais aussi de la formation insuffisante de ses ressources humaines, de la faible taille de ses institutions et de son insuffisante régulation. Notre projet sera de favoriser sa modernisation, sa consolidation, sa gouvernance, ses systèmes d'information, ses modes de provisionnement, son efficience et sa proximité du tissu économique. De nouvelles modalités de financement de l'économie devront compléter le paysage actuel, à travers les nouveaux instruments publics annoncés mais aussi des fonds d'investissement régionaux dédiés essentiellement à la création d'entreprises ou d'autres dédiés aux infrastructures.

La microfinance devra bénéficier d'une attention particulière. Elle pourra être une modalité puissante de lutte contre la pauvreté et d'inclusion financière d'une part importante des ménages et des entreprises. Sa supervision ne pourra en aucun cas être dissociée de celle des autres composantes du système financier.

En matière d'énergie, l'accent sera mis sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le renouvellement des réserves d'hydrocarbures et la valorisation des énergies renouvelables.

L'éducation, la culture et le sport sont des éléments forts de notre projet.

Dans un monde qui se rétrécit, face à une mondialisation qui s'impose, le citoyen tunisien devra trouver en lui-même tous les ressorts lui permettant d'être un acteur effectif, un véritable citoyen du monde. Cela passera par une redéfinition de la mission de l'école pour une plus grande interaction avec son environnement pour faire acquérir à nos enfants, dès leur plus jeune âge, les attributs de la citoyenneté, la fierté d'appartenir à une même nation mais aussi les principes d'ouverture, de tolérance, de dialogue et de respect de la diversité. Il s'agira d'apprendre à nos enfants à raisonner et à acquérir des connaissances et des « compétences » vitales telles que l'esprit d'initiative et la capacité d'entreprendre. Les contenus éducatifs seront au cœur de la réforme pour une nouvelle politique de la qualité.

Les politiques culturelles seront abordées sous l'angle économique et non plus uniquement sous l'angle social. Les industries culturelles seront favorisées. L'édition locale sera réhabilitée, et les productions musicale et cinématographique promues par l'accès aux incitations du code des investissements, la réorganisation de la distribution, la promotion de l'enseignement et de la formation, la reconnaissance du patrimoine national, une redéfinition des conditions d'aide publique et leur déconnexion des considérations politiques et une meilleure protection de la propriété intellectuelle.

Notre projet en matière de sport sera de démocratiser la pratique du sport par des installations de proximité mais également en lui faisant retrouver la place qui lui revient dans les emplois du temps scolaires. Il s'agira aussi de réhabiliter et d'élargir l'infrastructure et de revoir les modalités de financement du secteur.

Le système de couverture sanitaire est l'un des acquis reconnus des cinquante dernières années en Tunisie. Il s'agira toutefois de l'adapter aux évolutions en cours afin de le pérenniser. L'objet principal de la réforme sera de satisfaire à l'exigence de durabilité de notre système de santé par une meilleure coopération entre ses différentes composantes, publiques et privées, la focalisation sur l'usager, l'évaluation et la diffusion des technologies, la transparence, la gestion de l'offre de soins et la gestion des ressources humaines.

Dans les vingt prochaines années, l'environnement géostratégique de la Tunisie changera fondamentalement. La mondialisation se déclinera sous forme d'ancrages régionaux forts et fera émerger de nouvelles puissances. Les contraintes du changement climatique aboutiront à des économies moins énergivores, à des échanges plus courts et à une plus grande solidarité internationale faite de partage de valeur ajoutée, de complémentarité et de

proximité. La Tunisie se préparera à ces évolutions. Elle participera à refonder la gouvernance du Maghreb et à approfondir sa coopération. Elle fera aboutir les négociations relatives au statut avancé avec l'Union Européenne en lui donnant un véritable contenu. Elle développera ses relations économiques et de coopération avec les puissances émergentes et fera de sorte qu'elle retrouve son rayonnement et qu'elle soit un acteur avec lequel le monde comptera.

La Tunisie réaffirmera sa solidarité avec le peuple Libyen et l'accompagnera dans sa reconstruction aussi puissamment qu'elle l'a fait dans son combat pour la liberté et la dignité. Elle soutiendra fermement le peuple Palestinien, et aussi tous ceux en lutte pour leur liberté et leur dignité. Elle réaffirmera haut et fort les principes du droit international et la nécessaire application des résolutions du Conseil de sécurité.

Les cinquante mesures pour les cent premiers jours.

Emploi

- Lancement d'un large programme de vulgarisation et de formation destiné aux franges défavorisées de la population pour les aider à appréhender l'usage des TIC,
- Lancement d'un large programme de formation complémentaire, destiné aux diplômés de l'enseignement supérieur au chômage, et orienté vers les activités à forte employabilité,
- Lancement de deux incubateurs pilotes afin de susciter la création d'entreprises notamment dans les régions intérieures du pays,
- Lancement d'un grand projet national de conservation des eaux et des sols pour la protection de 1.000.000 d'hectares contre la désertification, à réaliser en liaison avec des associations locales du développement
- Remplacement du programme Amal par un programme National des travaux d'intérêt général devant concerner 100.000 chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur, en contrepartie d'un travail effectif d'encadrement scolaire, de vulgarisation de l'informatique et d'internet ou d'intérêt général dans les régions et communes, sous supervision des autorités locales,
- Mise en place d'une cellule ad hoc émanant des Ministère de l'emploi et des Affaires Étrangères pour l'identification et la canalisation d'opportunités d'emploi en Tunisie, faciliter la logistique d'implantation et plus généralement permettre la fluidification du flux des personnes de et vers la Libye.

Intégration régionale et Solidarité nationale

- Lancement d'une offre d'abonnement à Internet rapide à 50% du coût pour les régions intérieures et tout abonné de moins de 35 ans,
- Création de 10 institutions de microfinance dans les régions intérieures et ouverture de leur capital à la souscription du secteur privé,
- Institution d'une remise de 50% sur les transports en commun au profit des jeunes de moins de 25 ans et les séniors de plus de 60 ans,

Gouvernance

- Création d'un grand Ministère du Développement Humain regroupant le Travail, l'Emploi, la Formation professionnelle, l'Apprentissage et la Santé
- Création d'un grand Ministère de l'Économie et des Finances, en charge des départements des Finances, de l'industrie, de l'énergie, du commerce, du tourisme, de l'économie numérique et de la prospective.
- Création d'un Ministère de la Justice, des Libertés et de la Lutte contre les discriminations
- Création d'un Ministère de la sécurité nationale et rattachement des affaires relatives aux collectivités territoriales au Ministère chargé du développement régional, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire,
- Autonomisation du Ministère de l'Environnement et son rattachement en tant que Ministère

délégué auprès du Premier Ministre

- Annonce de l'indépendance du Conseil Supérieur de la Magistrature et élection d'une majorité de ses membres
- Mise en place d'un corps de la justice transitionnelle placé sous le contrôle du parlement
- Constitution de commissions d'experts reconnus et indépendants pour un audit de la situation des finances publiques, de la Banque Centrale de Tunisie, de la dette extérieure, des affaires foncières de l'Etat, de la caisse de compensation, de l'office du commerce, du Fonds 26-26, du Fonds 21-21, de Promosport,
- Mise en place d'une commission rattachée au Premier Ministre, en charge de récupérer les biens du clan à l'étranger,
- Institution du régime de la simple déclaration pour la constitution d'associations,
- Publication sans délai de toutes les statistiques disponibles
- Suppression de l'autorisation administrative du gouverneur sur les transactions immobilières avec des étrangers
- Suppression de la Commission Supérieure des Marchés et transfert de ses prérogatives aux commissions départementales et aux conseils d'administration des entreprises publiques

Réformes économiques

- Révision des tranches de l'impôt sur les revenus des personnes physiques applicable au titre des revenus de 2011
- Amnistie fiscale, avec possibilité donnée aux contribuables de régulariser leur situation avant le 31 janvier 2012
- Amnistie de change sous réserve de déclaration des avoirs à l'étranger dans un délai de six mois, de rapatriement des avoirs financiers et de règlement d'un prélèvement forfaitaire de 5% du montant des avoirs déclarés
- Amnistie de sécurité sociale sous réserve de régularisation de la situation des concernés avant le 31 janvier 2012 et de paiement du principal
- Audit des conventions d'établissement établies entre l'Etat et les investisseurs en charge des grands projets immobiliers et déchéance des droits et récupération des terrains mis à leur disposition en cas de non respect des dispositions contractuelles
- Révision du code des marchés publics pour y réserver un minimum de 30% de la commande publique aux TPE/PME innovantes et/ou exportatrices, à des conditions équivalentes à celles des meilleures offres étrangères reçues,
- Suppression des conditions d'ancienneté minimum des entreprises pour l'obtention des aides à l'exportation
- Libéralisation de l'investissement direct étranger dans les entreprises existantes et limitation de l'intervention de la commission supérieure des investissements aux secteurs réglementés,
- Institution de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise
- Obligation faite aux entreprises d'accueillir des stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur pour un volume de 2% des hommes mois d'activité de l'entreprise et leur rémunération sur base de 75% du SMIG
- Institution d'une taxe écologique sur l'importation de tout véhicule dont l'émission de gaz à effet de serre dépasse 140g/km (niveau C de l'écolabel européen)
- Institution d'une Taxe sur les Voitures de Sociétés (TVS)
- Remboursement aux entreprises des trop perçus en matière de TVA et de retenues à la source de manière automatique, sans contrôle fiscal, sur simple déclaration visée par le commissaire aux comptes, tant en phase d'investissement qu'en phase d'exploitation
- Mise en place d'une ligne de crédit d'un montant initial de 100 millions de dinars par la Banque Centrale de Tunisie pour permettre aux banques d'accompagner l'implantation des

entreprises tunisiennes en Libye,

- Libéralisation de l'investissement des entreprises tunisiennes dans les pays du Maghreb,
- Lancement d'un programme de restructuration des créances classées des banques publiques et notamment celles relatives au secteur touristique,

Education

- Mise en place de cours de soutien gratuits au profit des élèves qui en ont besoin et y affecter des diplômés de l'enseignement supérieur demandeurs d'emploi,
- Instauration d'une indemnité de recherche aux étudiants en master et aux doctorants, servie sous réserve de disponibilité totale,
- Lancement d'une consultation nationale élargie sur le rôle et la gouvernance des établissements scolaires et leur gestion budgétaire, l'évaluation des élèves, la prise en charge par la collectivité des cours de soutien, le statut de l'enseignant, sa formation continue, son évaluation et sa rémunération, les programmes et le rythme scolaire, les bourses scolaires et le soutien financier aux élèves issus de familles nécessiteuses, les fondations universitaires ou scolaires.

Santé et sécurité sociale

- Abolition de l'activité privée complémentaire et reconnaissance au corps d'excellence des médecins hospitalo-universitaires de sa double vocation : exercice de la médecine et enseignement supérieur, de la double tutelle et d'une rémunération à deux composantes
- Lancement d'une consultation nationale élargie sur l'équilibre des caisses de sécurité sociale et la généralisation des génériques à l'effet d'identifier les entraves au développement du secteur et d'encourager la production locale et son rayonnement à l'international

Culture et sport

- Réinstauration du dépôt légal en matière de publications, sans formalités administratives, condition indispensable à la sauvegarde de la mémoire collective
- Bénéfice au profit des équipements sportifs à l'importation de l'exonération des droits de douane et de la suspension de la TVA
- Reversement intégral des produits du pari sportif aux clubs sans prélèvements au profit de l'administration

Politique étrangère

- Ouverture dans les dix régions de plus forte densité de la communauté Tunisienne à l'étranger de structures d'appuis : aide juridique, information sur les droits et devoirs du citoyen tunisien à l'étranger, sur les conditions d'investissement en Tunisie et les avantages offerts à la diaspora
- Adhésion à la convention d'investissement de l'OCDE
- Relance des négociations avec l'Union Européenne pour le statut avancé et sa dotation d'un véritable contenu, y compris l'accès aux fonds structurels et le bénéfice de la Politique Agricole Commune,
- Relance des négociations en vue d'instaurer un libre échange effectif entre les pays du Maghreb